

Les maires face au défi de la réouverture des écoles

Engagés dans la préparation du déconfinement, les élus locaux doivent gérer la réouverture des écoles et cantines, la désinfection des locaux, les questions des parents... Une bien lourde tâche !

Alors que le confinement, avec ses conséquences économiques et sociales, les a déjà beaucoup occupés, la fin du maintien obligatoire à domicile leur promet des nuits très courtes. Comme les préfets, les maires sont en première ligne du déconfinement. Un cadeau empoisonné pour nombre d'entre eux. « Le temps qu'il reste pour tout organiser est court. Or travailler dans l'urgence n'est jamais bon », remarque Nicolas Floch, à la tête de Saint-Pol-de-Léon (6 600 habitants) dans le Finistère.

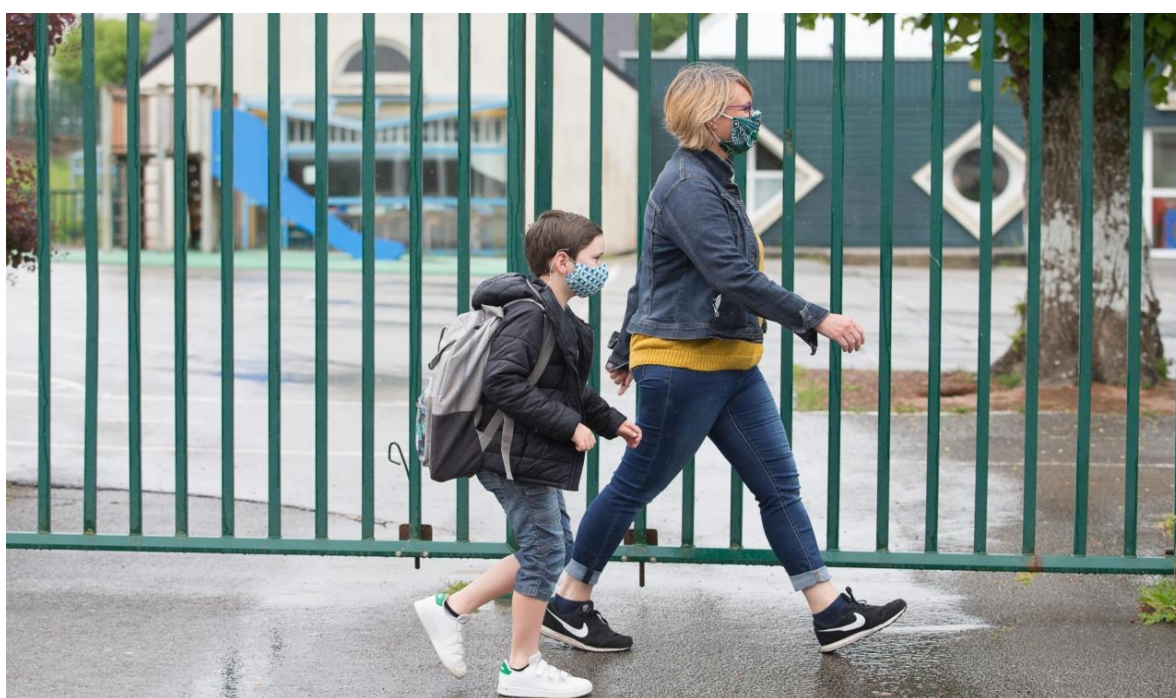
C'est évidemment la réouverture des écoles d'ici à une douzaine de jours qui préoccupe ces élus. Comment accueillir au mieux les enfants ? Les déjeuners en classe offrent-ils toutes les garanties sanitaires ? Quel niveau de désinfection faut-il prévoir pour les locaux ? Médecin de profession, Nicolas Floch aurait préféré une rentrée en septembre, le temps de tout mettre bien en place. « Mais je comprends que des parents doivent recommencer à travailler... »

« Du bon sens »

Maire de Domfront (3 500 habitants), dans l'Orne, Bernard Soul est, lui aussi, conscient de l'importance de la tâche à mener. Mais il reste philosophe. « Nous allons devoir vivre avec le virus, il faut l'accepter. » L'ancien infirmier fait « confiance à l'intelligence collective » pour réussir au mieux la réouverture des écoles. « Nous allons suivre les directives, être à l'écoute des parents. Avec du bon sens. » À La Roche-sur-Yon (55 000 habitants), la perspective de cette réouverture n'inquiète pas le Vendéen Luc Bouard. « Ce n'est pas le bon terme. » Mais comme Nicolas Floch, le maire aurait préféré une rentrée en septembre. « Ce qui me préoccupe, c'est le manque de moyens humains pour garantir les quinze élèves par classe et le nettoyage des locaux. Il est possible de faire au mieux, à condition d'avoir le personnel suffisant. »

Ce positionnement central des élus locaux au cœur du déconfinement accroît forcément leurs responsabilités en cas d'éventuels problèmes dans les écoles, notamment. Ils ont donc besoin d'une protection juridique supplémentaire. Le sénateur centriste Hervé Maurey vient de déposer une proposition de loi pour que la responsabilité d'un élu local, appelé à mettre en œuvre une décision de l'État, « ne puisse pas être engagée s'il ne dispose pas des moyens adaptés ». Le texte a été inscrit à l'ordre du jour du Sénat du 27 mai. Mais Hervé Maurey devrait pouvoir déjà l'évoquer la semaine prochaine, au cours de l'examen du plan gouvernemental de déconfinement à la chambre haute. « L'«es maires sont angoissés par la réouverture des écoles. Il faut les aider »,»insiste le sénateur de l'Eure.

Yves-Marie ROBIN.



La réouverture des écoles à partir du 11 mai suscite l'inquiétude de certains maires. Yves-Marie Quemener, Ouest-France